

ABONNEMENT.

Saumur :

Un an. 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an. 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

21 Janvier 1874.

Bulletin politique.

La commission des Trente a délégué, au début de ses travaux, à une sous-commission dont neuf de ses membres font partie, le soin d'étudier la question constitutionnelle et les divers projets formulés à cet égard. En conséquence, dans sa dernière réunion, M. Pradié présentait un rapport sur une combinaison proposée par M. de Molinari, combinaison tendant à faire nommer le Sénat par les censitaires à 200 francs, selon la règle de l'ancienne Chambre des députés sous la dernière monarchie constitutionnelle.

M. de Molinari, acceptant le suffrage universel comme base d'organisation pour la Chambre des représentants, demande, à titre de sécurité et de garantie, que le Sénat ou Chambre haute émane de la propriété. La pensée politique dont s'est inspiré l'honorable publiciste, en faisant cette proposition, a été de reconstituer l'influence de la classe qui possède le sol.

Pensée éminemment conservatrice, à coup sûr, et, pour ce motif, éminemment louable ; mais, ainsi que l'a fait observer avec raison M. Pradié, pensée trop exclusive et partant incomplète.

A côté des intérêts de la classe qui possède le sol, il en est d'autres, en effet, qui se rattachent à des idées non moins importantes et non moins indispensables à sauvegarder. C'est ce qu'a dû faire ressortir le rapporteur, en citant à cette occasion la religion, la justice, la science, l'armée, l'industrie et le commerce, au service desquels il n'est pas inutile de mettre des instruments particuliers de protection ou même de défense.

M. Pradié a soutenu cette opinion avec d'autant plus de conviction et de compétence, qu'il est lui-même l'auteur d'un projet de ce genre sur l'organisation des pouvoirs publics, notamment sur l'organisation de la seconde Chambre.

Le temps et la place nous ont manqué jusqu'ici pour examiner, comme il mérite de l'être, ce travail de l'honorable député de l'Aveyron, travail que nous avons lu fort attentivement et dont nous nous réservons de parler avant que les importantes questions qu'il soulève soient portées à l'ordre du jour de l'Assemblée. Mais, sans entrer aujourd'hui dans plus de détails, nous devons dire qu'à notre avis c'est en vue de la représentation exclusive des grands intérêts sociaux — à l'exclusion des intérêts du nombre — qu'un Sénat ou une Chambre haute aura sa raison d'être.

Si, dans une nation, il est des classes qui veulent la réforme de l'état de choses existant, il en est d'autres, par contre, qui sont attachées à sa conservation. Et lorsque la Chambre des députés ou Chambre basse représente en général, par les éléments divers qui concourent à sa nomination, les aspirations des premiers, il est juste que le Sénat ou Chambre haute interprète le sentiment des seconds.

La commission du budget a presque achevé son travail de détermination des nouveaux impôts à voter. Voici la solution à laquelle elle paraît s'être arrêtée :

Le budget de 1874 tel qu'il a été adopté (dépenses et recettes) exige des impôts nouveaux pour une somme de 143 millions 846,000 francs. L'Assemblée en ayant voté pour 78 millions 283,000 fr., il lui reste à trouver 65 millions 533,000 fr.

Les propositions actuellement soumises à l'Assemblée par le rapport de la commission atteignent 42,350,000 fr., savoir :

Titres extrajudiciaires.	5,000,000
Chèques.	4,000,000
Sel.	32,000,000
Bureaux de distribution des postes	4,400,000

En outre, la commission s'est prononcée pour l'addition de 50 cent. 0/0, proposée par M. Sebert, sur les droits de mutation par décès en ligne directe : cette addition, appliquée partiellement durant l'année courante, fournira 6,500,000 francs.

Enfin la commission a pris également en considération un impôt proposé par M. Casimir Périer, sur les verreries et cristalleries, impôt dont l'évaluation annuelle ne s'élève pas à moins de 15 ou 18 millions répartis ainsi qu'il suit :

1° Verre à bouteilles à fr. 50 les 400 kilogs, ce qui fait 2 cent. par bouteille, 3,750,000 fr.

2° Verre à vitre à 5 fr. les 400 kilogs, 4,200,000 fr. ; verre double et demi double à 7 fr. 50 les 400 kilogs, 900,000 francs.

3° Gobletterie, bimbeloterie et cristal, à 40 fr. les 400 kilogs, 3,000,000. Plus surtaxe de 5 fr. et 40 fr. sur cristaux de couleur et façonnés, 4,750,000 fr.

4° Glaces imposées à des taux divers d'après la superficie, 3,400,000 fr.

Total : 46,000,000.

Si l'Assemblée ratifie ces propositions, le chiffre d'impôts nouveaux jugé nécessaire pour équilibrer le budget sera atteint.

Chronique générale.

On lit dans le *Rappel* :

« Une certaine émotion se manifestait hier à la Chambre, au sujet d'un bruit dont nous ne voulons pas rechercher les auteurs, et qui ne tendait à rien moins qu'à accuser un membre du centre gauche d'avoir envoyé à un coreligionnaire politique italien des dépêches hostiles à son propre pays, et constituant une manœuvre à l'extérieur.

« Nous devons dire qu'on était incrédule plus encore qu'on n'était ému. On n'admettait pas qu'un député français eût pu commettre une pareille action. »

Nous lisons sur le même sujet dans la *Presse* :

« Il paraît que le gouvernement a entre les mains une dépêche très-compromettante adressée par un député de la gauche à un de ses coreligionnaires politiques italiens. Cette dépêche aurait eu pour but de porter des conseils aux radicaux de la Péninsule, relativement à la conduite à suivre en vue d'un mouvement contre la France. »

On lit dans la *Patrie* :

Il paraît que, jusqu'au dernier moment, M. Thiers a été vivement sollicité par ses alliés les radicaux de prendre la parole dans la discussion de la loi sur la nomination des maires.

Comprenant fort bien qu'il lui serait im-

possible de se mettre en contradiction aussi flagrante avec les opinions qu'il avait émises en 1871 sur le même sujet sans se préparer un échec de tribune, le genre d'échec que son amour-propre redoute le plus, M. Thiers est resté inébranlable dans sa résolution de ne point prendre part à ce débat.

Il en est résulté un certain refroidissement entre M. Thiers et les députés de la gauche extrême, et de vives récriminations de la part de ces derniers, qui ont rappelé à l'ancien président de la République, qu'eux n'avaient pas hésité à le soutenir, à faire le sacrifice de leurs opinions en matière de liberté commerciale et à voter l'impôt des matières premières.

Pour réparer le mauvais effet de son abstention et rentrer dans les bonnes grâces du radicalisme, M. Thiers aurait, nous assure-t-on, pris l'engagement formel d'intervenir lorsque s'ouvrira la discussion des rapports sur les actes du gouvernement de la Défense nationale, et de prendre la défense de celui qu'il a qualifié de fou furieux.

On a distribué hier la proposition de loi de M. Gavardie sur la presse et toutes les manifestations publiques de la pensée.

La commission relative à l'examen des lois constitutionnelles s'est réunie pour discuter la question du domicile obligatoire des maires.

MM. Dufaure, Grivart, Laboulaye, Talon et Vingtain ont pris successivement la parole, dans l'ordre que nous indiquons, et ont exposé leurs vues personnelles sur cette question importante.

Le centre gauche s'est réuni de nouveau, pour délibérer encore sur la loi des maires.

Après une longue discussion, on assure qu'il a été décidé par ce groupe politique qu'un de ses membres — qui n'est pas encore désigné — présentera un amendement nouveau tendant à faire nommer les conseillers municipaux même dans les villes de moins de trois mille habitants.

Cet amendement, qui ne nous paraît avoir aucune chance sérieuse d'être pris en considération, est destiné à remplacer l'amendement de M. Feray, qui a été rejeté.

Hier a eu lieu la réunion de la commission de réorganisation de l'armée.

Les membres des bureaux des différentes fractions de la droite ont invité, par lettre, leurs collègues à assister à la séance d'hier, qui devait être décisive.

Par extraordinaire, il paraît que la gauche a promis d'être sage à propos de l'interpellation du général Du Temple. Ces messieurs se seraient décidés à laisser au gouvernement toute liberté d'allures, soit que le ministère juge opportun de répondre, soit que le gouvernement croie devoir opposer le silence aux insinuations ou aux attaques dont la question romaine pourrait être le prétexte.

Nous devons dire que cette résolution n'a pas été prise sans opposition de la part des fouguesux du radicalisme. On rapporte même un mot sinistre du grand directeur de la

politique de l'opposition : « Puisqu'ils (les ministres) ne peuvent pas tomber sur les questions intérieures, essayons de l'extérieur. » On nous garantit l'authenticité du mot.

Il est à peu près certain que si l'interpellation du général Du Temple est portée à la tribune, le vice-président du conseil en profitera pour faire, au nom du gouvernement, une déclaration conforme aux paroles adressées par le maréchal de Mac-Mahon aux nouveaux cardinaux, au moment de la remise des barrettes, et qui coupera court aux bruits perfidement répandus par certains journaux étrangers.

A l'exception de deux ou trois exagérés de l'extrême droite, toute la majorité conservatrice de l'Assemblée regarde cette déclaration comme indispensable et est décidée à en faire le texte de l'ordre du jour qui sera voté sur l'interpellation.

La délibération sur la proposition de MM. Fresneau et Emile Carron relative à l'organisation du service religieux dans l'armée de terre a été inscrite à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui.

La 24^e commission d'initiative a examiné la proposition de M. Keller, tendant à réserver une partie des bureaux de tabacs disponibles aux titulaires dépossédés d'Alsace et de Lorraine.

La commission, après avoir entendu M. Keller, a décidé d'ajourner l'examen plus approfondi de sa proposition, jusqu'à ce que la commission spéciale nommée pour la distribution des bureaux de tabac l'ait examinée.

LA *Numancia*.On lit dans la *Patrie* :

« Une dépêche que nous recevons confirme la reddition de la frégate la *Numancia* entre les mains du gouvernement espagnol.

« Or, c'est là un acte que nous ne comprenons pas bien, car où se trouve présentement le gouvernement de l'Espagne et de quelle nature ce gouvernement est-il ? Voilà ce que, nous plaçant au point de vue du droit international et des principes absolus, nous ignorons et ne pouvons dire.

« Tout ce qui se passe en ce moment de l'autre côté des Pyrénées étant irrégulier au premier chef, il eût paru sans contredit préférable au moins d'attendre.

« Mais puisque le gouvernement français a jugé à propos de rendre, sur première réquisition, la frégate qu'il détenait, que n'a-t-il livré en même temps ceux qu'elle transportait, les Contreras, les Constantine, les Galvez, tous ces gens, en un mot, aussi coupables que les forçats eux-mêmes, armés par eux ?

« Si notre gouvernement a voulu, en restituant la *Numancia*, éviter des difficultés, que ne restitue-t-il aussi des insurgés que le maréchal Serrano réclame au même titre, et qu'il serait vraiment monstrueux de couvrir de l'immunité politique ? »

Il a été décidé par le gouvernement que s'il se trouvait parmi les révoltés de Carthage amenés en France par la *Numancia*, des réfugiés français de la Commune, ils seraient immédiatement dirigés sur le dépôt du bagne de Toulon ou remis entre les mains

de l'autorité militaire française, pour purger leur contumace, selon le cas.

M. le comte Gontaut-Biron, ambassadeur à Berlin, a expédié à M. le duc Decazes un de ses secrétaires, qui a donné, sur les bruits répandus ces jours derniers, des renseignements très-précis qui sont de nature à calmer les esprits.

Ceux qui croyaient que la religion était quelque chose de tout à fait fini dans le monde doivent être aujourd'hui bien étonnés. Il n'y a pas, en ce moment, une seule question politique à laquelle ne se mêle une question de religion. Le catholicisme est devenu la grande difficulté de M. de Bismarck; le gouvernement italien demeure sous le poids de la réprobation chrétienne; le Conseil fédéral de Berne ne s'occupe que d'évêques chassés et de curés destitués, et l'Eglise catholique est la force la plus vivante de notre pays. Les politiques athées sont fort embarrassés: ce qui existe le plus, c'est la chose à laquelle ils croyaient le moins. Et toute l'Europe en est là.

Nous croyons savoir que la question relative à la situation administrative de Belfort et de son territoire est sur le point d'être résolue.

Après avoir entendu Mgr le duc d'Aumale, commandant en chef de la Franche-Comté, les ministres se seraient prononcés à l'unanimité pour la création d'un nouveau département dont Belfort deviendrait le chef-lieu.

De tous les canons qui furent fabriqués en province pendant la guerre, ceux qui furent fondus à Bordeaux ont été reconnus les meilleurs. Nous croyons savoir qu'à cette considération, et pour faciliter les livraisons du colonel Reffye, il va être construit dans cette ville une usine annexe de celle de Tarbes. Les bâtiments s'élèveront à Bacalan, sur les terrains occupés par la Compagnie des chantiers de l'Océan. Les travaux vont être poussés avec une très-grande activité.

Un phénomène économique assez curieux se produit depuis quelque temps sur toute notre frontière de l'Est.

Dans les villes, les commerçants et les gares des chemins de fer en général sont inondés de pièces de 5 francs en argent provenant d'Alsace; d'un autre côté, les billets de banque français émigrent en Alsace, où ils sont attirés par une prime de 50 centimes par mille.

Cette immigration en France des pièces d'argent, particulièrement des anciennes pièces belges et italiennes, provient surtout de ce que l'argent a été démonétisé en Allemagne, dont l'or doit être désormais le seul étalon.

L'argent, n'ayant plus cours forcé, se reple en France, et nos voisins nous gratifient avec une largesse sans mesure de ce dont ils ne veulent plus.

Ce fait ne peut manquer d'être arrivé à la connaissance des membres de la commission monétaire qui se réunit en ce moment à Paris.

Nous savons que la Banque de France se préoccupe de cet état de choses et qu'elle a prescrit des mesures pour échapper à cette invasion d'un nouveau genre.

On écrit de Marseille:

On s'est vivement ému à Marseille de l'arrestation de M. Couturier, propriétaire du café Tortoni.

Voici l'histoire de cette méprise, qui lui a coûté un jour et une nuit de détention au fort Saint-Nicolas:

M. Couturier était propriétaire régulier d'un chassepot; cette arme avait été déposée à la commission d'armement et rendue à son propriétaire, de qui M. Couturier l'avait achetée. Sur une délation qualifiable, M. Vidal, commissaire de police, se transporta chez M. Couturier, qui lui fit remise de l'arme indiquée. Mais là où commence le rôle incompréhensible du commissaire central, c'est lorsqu'il a tenu M. Couturier dans le bureau du commissaire de police pendant douze heures sans l'interroger. Après l'in-

terrogatoire, à six heures du soir, sur l'ordre de M. Vidal, M. Couturier fut envoyé, escorté par deux agents de sûreté, au fort Saint-Nicolas.

Lorsque l'autorité militaire eut connaissance du fait, elle s'empessa de rendre provisoirement la liberté au prisonnier, dont tout le monde connaît, à Marseille, la parfaite honorabilité.

C'est l'occasion de rappeler un autre fait non moins grave et non moins significatif. M. Vidal est le même fonctionnaire qui, lors du procès de M. l'abbé Magnan, laissa invectiver par les voyous qui avaient envahi la salle d'audience du palais ce digne abbé qui venait demander justice des injures calomnieuses de nos rédacteurs républicains. La morale publique exigeait qu'il prit des mesures; mais c'était un légitimiste qu'il s'agissait de protéger. Le commissaire se serait montré sans doute moins tolérant pour les insulteurs, si le plaignant eût été le dernier des bonapartistes. Sous l'Empire, M. Vidal remplissait les mêmes fonctions, et nous connaissons ses opinions.

Nouvelles militaires.

M. le ministre de la guerre a fait publier l'avis suivant:

« Le ministre de la guerre a décidé, à la date du 16 janvier courant, que les principales opérations relatives à l'appel des engagés conditionnels d'un an, pendant l'année 1874, auraient lieu aux dates indiquées ci-après, savoir:

» Les demandes d'admission à l'engagement devront être adressées par les jeunes gens aux préfets, du 1^{er} juillet au 31 août.

» Cette date est la même pour les jeunes gens qui se trouvent dans les conditions de l'article 53 de la loi du 27 juillet 1872, pour ceux qui ont à subir l'examen prescrit par l'article 54 de la même loi, et pour ceux qui, ayant été refusés par suite d'incapacité physique lorsqu'ils s'étaient antérieurement présentés pour contracter l'engagement conditionnel, ont été, depuis, reconnus propres au service par les conseils de révision, et se trouvent ainsi dans le cas d'être assimilés aux engagés conditionnels, par application de l'article 42 du décret du 4^{er} décembre 1872.

» Les examens prescrits par l'article 54 auront lieu du 15 au 30 septembre.

» L'expérience des deux appels déjà effectués a donné lieu de reconnaître que, bien que les résultats du deuxième appel fussent en général supérieurs à ceux du premier, un certain nombre de jeunes gens ont été, à leur arrivée au corps, reconnus incapables, faute d'une instruction élémentaire suffisante, de suivre les études militaires proprement dites pouvant compromettre le succès de leurs examens de fin d'année, les jeunes gens ont tout intérêt à profiter du temps qui doit s'écouler d'ici au 15 septembre pour compléter autant que possible leur instruction.

» La mise en route des engagés conditionnels d'un an aura lieu le 5 novembre 1874. »

Chronique locale et de l'Ouest.

LE CONCERT DU 18 JANVIER.

Quand il s'agit de venir en aide à la souffrance, on est toujours assuré, dans notre ville, du concours de tous. Chacun y met du sien: les uns paient de leur personne avec une ardeur et un dévouement admirables, les autres paient de leur bourse, et tous sont heureux de trouver l'occasion de se rendre utiles.

C'est sous cette inspiration qu'a été conçue la soirée de lundi, et le résultat a parfaitement répondu au désir des organisateurs et à l'attente générale.

Dès sept heures, grand mouvement aux abords du théâtre; les équipages arrivaient de tous côtés et rejoignaient les piétons qui se pressaient déjà sous le péristyle.

Cet empressement promettait donc une soirée des plus agréables, et les nombreux et chaleureux applaudissements qui ont retenti sont venus confirmer cet espoir.

Honneur d'abord à la musique municipale; ce n'est pas la première fois que les dilettanti sont appelés à apprécier son talent. Plus que jamais, dans cette soirée, on

a pu constater, non-seulement le progrès des études musicales que dirige si habilement et si heureusement M. Meyer, mais encore le zèle, la persévérance et le bon goût de chacun des exécutants. Les solistes ont surtout reçu des témoignages non équivoques de sympathie.

Honneur aussi aux deux accompagnatrices de notre ville, M^{me} Mercier et M^{me} Bersoullé; leur talent n'a d'égal que leur désintéressement et leur abnégation.

Les autres artistes n'ont pas besoin de nos éloges, leur réputation date de loin déjà, et ils tiennent un rang important dans le monde lyrique.

Quelle ampleur dans la voix de M^{me} Monnier! Comme elle aborde avec aisance les phrases difficiles, et quel succès elle a obtenu dans le grand air du *Prophète*!

Le violoncelliste, M. Legénis, est venu nous surprendre, et son concours a été une bonne fortune. Il a tiré de son instrument des sons si purs, si suaves et si doux, qu'on se croyait transporté dans un tout autre monde. Que ne sommes-nous à même de l'applaudir de nouveau!

M. Closos s'est montré, ce qu'il est toujours, artiste consommé, doué du sentiment musical le plus sensible et faisant rendre à son violon les expressions les plus variées. La proximité du théâtre de ses succès nous fait espérer qu'il nous procurera d'autres fois le plaisir de le couvrir de bravos.

Pendant l'intermède, trois dames de Saumur ont gracieusement répondu à l'appel qui leur avait été fait, et ont parcouru les rangs des spectateurs et les loges, demandant une obole pour le pauvre. Leur démarche n'a point été infructueuse: le produit de la soirée a été augmenté, par leurs soins, de 475 fr.

M. Stears, avec le désintéressement que nous lui connaissons, a offert l'éclairage et le chauffage de la soirée. Ce n'est pas la première fois que le chef de l'usine à gaz de notre ville s'associe aux œuvres de charité; en plusieurs circonstances, déjà, nous avons été à même de constater sa générosité.

En somme, la fête musicale de lundi a été complète; elle fait le plus grand honneur aux artistes qui y ont pris part, à M. Meyer qui a été le promoteur de cette soirée, et à ses musiciens, ainsi qu'à la commission qui s'est occupée de son organisation. Les auditeurs ont manifesté hautement toute leur sympathie pour une si louable entreprise et conserveront de cette soirée le meilleur souvenir.

Le produit de la soirée, location des places et quête, a été, net, de 965 fr. 05 c., qui ont été versés à la caisse du Bureau de bienfaisance.

Nous apprenons que c'est par obligeance que M. Legénis et M^{me} Monnier nous ont prêté leur concours dans la soirée de lundi. C'est grâce à l'intervention d'un de nos jeunes compatriotes que nous avons pu apprécier leur talent si remarquable, qui n'a point été rétribué suivant mérite. Notre cité a donc contracté une dette qu'elle serait heureuse de reconnaître si ces deux artistes nous en procuraient l'occasion, ce dont nous ne désespérons pas.

TIRAGE POUR LA CLASSE 1873.

L'examen des tableaux de recensement et le tirage au sort des jeunes gens de la classe de 1873 commenceront le 23 février prochain, et s'effectueront, dans chaque chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saumur, aux lieux, jours et heures ci-après déterminés:

Montreuil-Bellay, à la mairie, le lundi 23 février, à 10 heures du matin.

Doué, à la mairie, le lundi 23 février, à 3 heures du soir.

Vihiers, à la mairie, le mardi 24 février, à 9 heures du matin.

Saumur (Nord-Est), à la mairie, le mercredi 25 février, à 4 heures après midi.

Saumur (Nord-Ouest), à la mairie, le jeudi 26 février, à 4 heures après midi.

Saumur (Sud), à la mairie, le vendredi 27 février, à 4 heures après midi.

Gennes, à la mairie, le samedi 28 février, à 10 heures du matin.

Il est fâcheux que les notables commerçants de notre arrondissement ne comprennent pas mieux leurs intérêts et ne se portent pas en plus grand nombre au scrutin.

Les membres des tribunaux de commerce ont une mission assez importante, assez difficile parfois; il est essentiel qu'ils soient nommés par un nombre important d'électeurs. Les abstentions sont toujours blâmables, et une fâcheuse apathie ne saurait être une excuse.

A Angers, le commerce a montré plus de vie; sur 676 votants, 460 se sont présentés au scrutin pour l'élection des juges, et 401 pour celle des juges suppléants.

Ont été élus juges: M. Marcheteau par 247 voix, et M. Carriol, Etienne, par 239.

M. Maillé, l'ancien maire, et M. Vignot sont restés sur le carreau.

Comme juges-suppléants, ont été élus: M. Tirlier, par 384 voix, et M. Poirier par 243.

M. Glétron, qui n'a obtenu que 184 voix, va rentrer dans ses magasins et se dévouer entièrement à son commerce de vins et liqueurs.

A l'occasion de ces élections, voici ce qu'écrivait M. Faugeron dans le *Journal de Maine-et-Loire*:

« Ce résultat est tel que nous le souhaitons et nous sommes heureux de remercier aujourd'hui les électeurs qui ont répondu à notre appel.

» La victoire est complète et nous pensons que ses conséquences seront heureuses pour la ville, pour le tribunal de commerce et pour le parti conservateur. Ce ne sont pas les conservateurs qui avaient introduit la politique dans les élections du Tribunal et de la Chambre de commerce, ce sont nos adversaires qui, à la faveur de certains événements et de certaines circonstances politiques, avaient imaginé ce moyen de se faufiler partout. Il paraît que le moment psychologique est venu pour eux et que les beaux jours sont passés!

» Ce qui aggrave le cas d'hier, c'est que le *Travailleur* avait eu l'imprudence d'écrire samedi les lignes suivantes:

« Les commerçants patentés qui ont le privilège de prendre part au vote savent ce qu'ils ont à faire en cette circonstance. Ils sauront, espérons-le, par un vote significatif, montrer combien les mesures de rigueur du gouvernement de combat les ont frappés, et protesteront d'avance contre les projets de lois qui ont pour but de toucher au suffrage universel. »

» Les commerçants patentés ont répondu hier au *Travailleur*.

» De son côté, le *Patriote* semblait surpris, la veille du scrutin, de l'audace des concurrents de M. Maillé. Oser évincer du tribunal de commerce un juge qui n'a presque jamais siégé! Quelle audace! Mais ce juge peu assidu n'était-il pas l'ex-maire d'Angers, celui-là même que le gouvernement vient de révoquer? On espérait bien que « l'élu de la cité » prendrait sa revanche hier et recevrait publiquement les consolations qu'il sollicitait de la part de ses concitoyens. Le *Patriote*, la *République française*, l'*Opinion nationale*, le *Siècle*, le *Phare de la Loire*, etc., etc., n'avaient-ils pas répété sur tous les tons, depuis quinze jours, que la révocation de M. Maillé assurait à leur ville une place prochaine de député?

» Il paraît que les notables commerçants n'ont pas été de cet avis; les résultats du scrutin d'hier en sont une bonne preuve. Ceux-ci, jaloux de conserver à leur tribunal son vrai caractère, lui ont rendu, par leurs votes, les juges qu'ils estimaient les plus capables de traiter leurs affaires et de sauvegarder la dignité de la magistrature consulaire. Nous ne pouvons que féliciter les électeurs du verdict qu'ils viennent de prononcer. »

L'*Espérance du Peuple* annonce que M. le ministre de l'intérieur a accepté la démission de M. Le Guay, préfet de la Loire-Inférieure.

ECHENILLAGE D'HIVER.

On lit dans la *Gazette des Campagnes*: Le moment approche où les échenillages vont être prescrits aux cultivateurs par les autorités locales. Personne ne conteste l'utile de cette opération; mais peu de gens possèdent des procédés ingénieux pour détruire rapidement les bourses qui envahissent les haies et les arbres.

On a importé récemment d'Amérique un instrument qui sert tout à tour à couper les bourses de chenilles dans les arbres à moyenne tige et dans les haies, et à cueillir les fruits dans la saison. C'est une petite gaule au haut de laquelle est fiché par une douille

une lame recourbée se croisant, comme celle d'un sécateur, avec une autre lame tranchante qu'on fait mouvoir au moyen d'une tringle en fil de fer, attachée à la perche. En deux mots, c'est une sorte de cisaille perchée au bout d'une gaule et qui se manœuvre en tirant la tige de fil de fer qui longe cette gaule. Au-dessous de la cisaille est tendue une bourse en filet, dans laquelle sont recues les bourses ou les fruits coupés. Cet instrument, au prix de sept francs, se trouve à l'agence agricole de M. Dudouy, place de la Bourse, on le trouve aussi chez beaucoup de quincailliers.

Voici un autre moyen indiqué dans l'*Echo agricole* comme « radical et infailible » pour détruire les chenilles :

Faites fondre du soufre ; quand il est en fusion, plongez-y de vieux linges que vous laissez ensuite sécher. De ces vieux linges imbibés de soufre, faites des tampons gros comme les deux poings, prenez une fourche, fixez les tampons aux pointes de la fourche et mettez-y le feu. Si l'arbre est trop élevé, allongez le manche de la fourche en y fixant une perche. Les tampons brûleront lentement en dégageant une fumée épaisse et acre ; promenez alors votre fourche sous l'arbre à écheniller, et quand la fumée aura pénétré dans toutes les branches, vous pourrez être sûr qu'il n'y reste plus une seule chenille. Toutes sont tombées à terre ; mais comme elles ne sont qu'à demi-mortes ou simplement engourdies, il faut avoir soin d'éclendre préalablement sous l'arbre de grandes toiles ou de vieux draps pour les recueillir. On les donne ensuite aux poules, qui en font leur régal.

THÉÂTRE.

Dimanche soir, la troupe dramatique a fait une brillante rentrée sur notre scène. Les *Pirates de la Savane* ont été représentés d'une façon remarquable par MM. Dereynes, Routier, Chantilly, de Boulanger, M^{me} Kerby et autres artistes. M. Dereynes, notamment, qui avait l'un des rôles les plus difficiles, celui de Ribeyro, a déployé son talent habituel et provoqué les applaudissements. La soirée s'est terminée par un gai vaudeville, les *Deux Divorces*, où M. Chantilly, — toujours si parfait dans chacun de ses rôles, — s'est montré d'un comique achevé sous le costume du vieux tailleur Lefèvre.

La représentation de demain sera donnée au bénéfice de M^{me} Kerby, qui compte déjà de si nombreux succès à Saumur. L'habile comédienne paraîtra dans la *Baronne*, œuvre charmante, devenue deux fois centenaire à l'Odéon, et qui lui permettra de déployer aux yeux du public un luxe extraordinaire de toilettes.

A l'occasion du bénéfice de M^{me} Kerby, nous reproduisons l'article suivant d'un journal de Laval, l'*Echo de la Mayenne*, qui fait un juste éloge du talent de cette actrice. Le même article donne une appréciation sur la pièce comique formant la seconde partie du spectacle de demain :

« Nous avons décidé dans le personnel de M. Chantilly une troupe digne de ce nom, c'est-à-dire un ensemble d'artistes composant un tout compact, homogène, où aucune note criarde ne vient blesser l'oreille. Le spectacle de jeudi prouve que le public l'a bien compris.

« Latude a mis une fois de plus en relief le talent vigoureux, le jeu pathétique de M^{me} Kerby, à qui le public n'a pas ménagé les applaudissements. Elle les mérite de tous points ; c'est une artiste consciencieuse, étudiant religieusement ses rôles et les rendant avec scrupule, mais sans jamais tomber dans l'emphase, et se gardant de ces gestes prétentieux et désordonnés, si ridicules chez certains artistes. M^{me} Kerby, qui est pour nous une ancienne connaissance, n'a rien perdu des qualités dramatiques qui lui ont valu sa réputation. Elle a eu de ces accents du cœur qui ont électrisé la salle.

« Le drame a excité l'attention d'un bout à l'autre, malgré l'impatience avec laquelle on attendait la *Marquée du Mardi-Gras*.

« Ce vaudeville, comme son nom l'indique, est une farce de carnaval, mais une farce désopilante, ébouriffante, ruisselante de gaieté ; on n'a même plus la force de rire, vers la fin, tant on est secoué par cette succession d'incidents burlesques qui bouleversent un jeune homme qui va se marier, une jeune fille qui ne peut y parvenir, la famille des nociers que l'on fourre au poste,

le cousin Groseillon, arrivé de sa province, qui est pris dans cet engrenage, et qui n'y comprend rien.

« Vraiment, M. Chantilly a été impayable dans son rôle de Groseillon. Ah ! le bon type de cousin, avec son grand col, son grand nez et son capet en forme de tromblon ! M. Laferté, comme toujours, est plein de verve et d'entrain ; il a tout ce que peut désirer un bon comique : physique agréable, intelligence, gaieté. Peau-de-Satin et son piston, l'un fonctionnant mieux que l'autre, mérite aussi une mention honorable. M^{me} Demiches était vraiment adorable dans sa toilette de jeune mariée. Et M^{me} Routier, sandis ! dans son rôle de Bérénice Lamazou, bagasse, mon bon, manie très-bien l'accent marseillais ; elle n'a pas froid aux yeux ; et ce traittre de Lysis, qui la quittait pour se marier, n'était pas à la noce.

« La *Marquée* paraît sur l'affiche. A ceux qui ne l'ont pas vue, nous n'avons qu'un conseil à donner : c'est d'y aller, s'ils veulent passer une bonne soirée... »

Faits divers.

LE CHASSÉLAS DE FONTAINEBLEAU.

On lit dans le *Temps* :

L'arrière-garde de cet excellent raisin arrive à la halle. Encore huit jours et les paniers seront renvoyés à la vendange de l'année prochaine.

Nous sommes désolés d'enlever une illusion aux Parisiens, mais il faut avoir le courage de leur dire la vérité.

Le chassélas de Fontainebleau se récolte presque exclusivement dans le département de la Nièvre, à Pouilly-sur-Loire.

La récolte annuelle de Fontainebleau et des villages environnants, y compris les fameuses treilles de Thomery, alimentait tout au plus pendant trois ou quatre jours la consommation de ce Gargantua qu'on appelle Paris. Aussi les fruitiers ont-ils appelé Pouilly à la rescousse.

Dans le département de Seine-et-Marne, nous ne parlons pas seulement de l'arrondissement de Fontainebleau, le chassélas pousse en treilles, le long des murs, tandis qu'à Pouilly il mûrit en plein champ, le long des échélas, comme le simple *gamey* ou le modeste teinturier, ce qui ne l'empêche pas de revêtir une teinte aussi dorée que s'il avait été insulté par le renard.

Année moyenne, Pouilly livre au chemin de fer de Paris-Lyon-Méditerranée quelque chose comme vingt-cinq ou trente wagons par jour pendant presque tout l'automne.

Dans les mauvaises années, les expéditions vont encore à quatorze ou quinze fourgons.

Toute la récolte est achetée d'avance et sur pied par des expéditeurs au nombre d'environ six cents. A partir de la vente, aucun propriétaire ne livrerait un kilogramme de raisins au détail : si vous voulez manger une grappe de chassélas dans les vignobles de Pouilly, il faut la voler.

Les plus beaux produits, ceux destinés à Paris, subissent une méticuleuse inspection avant l'emballage. On commence par enlever tous les grains gâtés ou en voie de décomposition, on les entasse dans des paniers uniformes, on les recouvre de papier de soie, et, après avoir appliqué sur chaque panier un numéro d'ordre accompagné du nom du destinataire, on les met au chemin de fer.

C'est le prix de la vente à la criée des Halles qui établit le cours des raisins sur le marché producteur. Ces prix varient généralement de 70 à 125 fr. les 100 kil.

Cette année, le chassélas de Fontainebleau — de Pouilly — s'est vendu en moyenne 70 c. le kil. dans ce pays.

Il se tient une véritable foire aux raisins autour de la gare de Pouilly où, plusieurs fois par jour, des télégrammes expédiés de Paris viennent déterminer la hausse, la baisse ou la stagnation des prix.

On est tenté de se demander, après cela, avec quoi Pouilly peut fabriquer ses vins blancs si appréciés des gourmets. Nous sommes en mesure de répondre à la question. Les vins de Pouilly sont fabriqués dans la Nièvre, mais avec des raisins du Cher, comme les trois quarts des vins de Champagne sont faits avec des raisins de l'Orléanais, de Saumur et de Vouvray. Et ils n'en sont pas plus mauvais pour cela.

LA FEMME A DEUX CORPS.

On s'est occupé, au cours de la séance tenue il y a quelques jours par l'Académie de médecine, du phénomène que tout Paris a pu voir au Cirque.

M. le docteur Tardieu, qui avait été délégué par le préfet de police pour examiner le monstre, a donné des explications que nous résumons ci-après, en ayant soin de négliger les détails qui ne peuvent convenir qu'aux journaux spéciaux :

« M. le préfet de police, a dit l'éminent praticien, s'est ému des doutes très-légitimes émis ici même sur la réalité des monstruosités annoncées chez les individus en question ; il nous a délégués, M. Robin et moi, à l'effet de nous assurer si le public parisien n'était pas mystifié depuis plusieurs semaines.

« Nous nous sommes transportés samedi au Cirque. Nous avons été reçus d'assez mauvaise grâce.

« L'insistance de l'agent qui nous accompagnait a été nécessaire pour obtenir la possibilité des constatations dont nous étions chargés.

« On a donc ouvert le corsage jusqu'au point où la suture a lieu.

« Je me garderai bien de discuter la question obscure d'embryogénie relative à l'unité ou à la dualité du germe qui a produit ce monstre. Voici les faits :

« Nous avons vu deux individus soudés l'un à l'autre par le sacrum. La tête, le cou, les bras, le thorax, l'épigastre n'ont rien de commun. La suture du sacrum est profonde et solide. La colonne vertébrale a subi une incurvation double et latérale, par suite de l'habitude prise par chaque individu de se pencher vers l'autre, de façon à pouvoir le regarder. Cette habitude a produit deux autres effets remarquables : le premier, c'est que le développement du torse en apparence n'est pas proportionné à celui des parties inférieures ; le second (observé déjà chez les frères siamois), c'est que les deux jambes, devenues inférieures par suite de ces efforts, n'ont pas pris le développement des jambes extérieures. Nous avons constaté qu'il y avait deux os itiaques, et par conséquent deux bassins. Voilà pour le squelette.

« Les deux cœurs ne battent pas d'une manière uniforme. Le pouls, observé soigneusement sur les artères radiales de chaque individu, donne des différences marquées. Les traits des deux visages sont très-distincts ; le caractère de leur physionomie est divers. La sensibilité est séparée par les parties supérieures ; c'est-à-dire si on pince le bras, le torse, la tête d'un individu, l'autre ne s'en aperçoit pas.

« Nous avons trouvé les membres inférieurs assez vigoureux et bien conformés ; mais il nous a paru que le pouls y était isochrone, contrairement à ce qui se passe dans les régions supérieures.

« Ici se place un incident qui prouve de la manière la plus évidente la dualité psychologique des deux sujets : l'une des deux jeunes filles allait permettre un examen plus complet ; l'autre s'y est opposée ; il y a eu entre elles une sorte d'altercation.

« Ce que nous avons appris, en outre, d'une femme allemande qui se dit sage-femme et accompagne Millie et Christine, mérite à peine d'être rapporté dans cette enceinte ; ce sont des renseignements dépourvus d'autorité scientifique. »

M. le docteur Broca a pris ensuite la parole en ces termes :

« J'ajouterai aux explications de M. Tardieu quelques remarques qui les compléteront, car j'ai pu obtenir enfin, pour la Société d'anthropologie, de voir de près les deux sœurs jumelles.

« Elles ont vingt-deux ans, et sont nées dans la Caroline du Nord, d'une mère mulâtresse et d'un père indien ; nous avons donc ici affaire au type connu sous le nom de *métis Zambo*. Leurs traits, leurs lèvres surtout, offrent des caractères très-prononcés du type nègre ; ces caractères s'atténuent dans la nature des cheveux et la coloration de la peau.

« Le phénomène le plus curieux consiste en ceci que la sensibilité est commune dans les membres inférieurs, ce qui provient sans doute de ce qu'il y a entre-croisement des fibres nerveuses de l'extrémité de leur moelle épinière. Mais cette sensibilité est spéciale, obscure et confuse. Si l'on pince une jambe de Millie, Christine le ressent ; mais elle ne sait pas précisément si le contact est causé

par une piqûre ou autrement ; elle est simplement avertie de ce contact, qui ne saurait jamais, dans aucun cas, produire la douleur. Des expériences précises nous ont prouvé que l'impression ainsi ressentie ne pouvait être l'effet d'un choc transmis par les parties dures ou molles.

« J'estime que la différence de longueur entre les jambes inférieures et les jambes extérieures est de 4 à 5 centimètres.

« J'ai pu prendre connaissance des descriptions faites des deux sœurs à l'âge de quatre et de six ans par des médecins américains ; joignant ces indications aux renseignements fournis par la femme allemande qui les accompagne, et aux inductions qui m'ont été suggérées par mes observations directes, je crois pouvoir affirmer que Millie et Christine sont parfaitement doubles en tout : elles ont deux utérus, deux vessies, un système double et complet de viscères intestinaux.

« Les urètres sont doubles. »

MM. Marey et Bouillaud ont élevé des doutes sur les faits relatifs à la différence de circulation dans les parties supérieures et dans les parties inférieures, et demandé que l'on procédât à un examen plus minutieux de la question.

Dernières Nouvelles.

Paris, 20 janvier.

La nouvelle loi des maires sera très-probablement votée aujourd'hui s'il ne survient pas d'incident imprévu au cours de la séance. Les listes de nominations des nouveaux maires paraîtront au *Journal officiel* peu de jours après la promulgation de la loi.

Un certain nombre de rapports de préfets recommandant de nouveaux maires au choix du gouvernement, sont arrivés au ministère de l'intérieur, où l'on s'occupe très-activement de cette question.

Il rapportait en outre le langage attribué à la légation italienne, langage connu de tous ses collègues, et d'après lequel, le gouvernement italien, animé pour le moment des meilleures intentions à l'égard de la France, n'avait aucun intérêt à exiger le rappel de l'*Orénoque*, puisque si la conduite du cabinet le rendait nécessaire, l'Italie trouverait le cas de guerre dont elle aurait besoin dans la présence de l'*Orénoque* à Civita-Vecchia.

M. Scherer n'exprimait donc pas une opinion, il rapportait un bruit. Cette dépêche ayant été supprimée par ordre du ministère de l'intérieur, il s'engagea une correspondance à ce sujet entre M. Scherer et M. le duc de Broglie. Le député du centre gauche termine sa lettre en faisant ressortir qu'on ne saurait l'accuser de manœuvres secrètes, puisqu'il se servait publiquement du télégraphe.

M. Scherer, l'auteur de la dépêche adressée au *Daily News*, dont il a été tant question ces jours derniers, adresse à plusieurs journaux de ce matin une lettre justificative.

M. Scherer dit qu'il a l'habitude d'envoyer au journal anglais, dont le directeur est de ses amis, des dépêches relatives à nos incidents parlementaires et à notre situation politique.

Le 31 décembre, il adressa, comme à l'ordinaire, au *Daily News*, un télégramme dont il ne se rappelle plus le texte, mais dans lequel il annonçait l'intention qu'on supposait alors au gouvernement français de rappeler l'*Orénoque*.

Les amis de M. de Franclieu lui conseillent de renoncer à l'interpellation qu'il avait l'intention d'adresser au gouvernement à l'occasion de la suspension de l'*Univers*.

Les bruits d'après lesquels l'évêque de Périgueux serait déféré devant le conseil d'Etat pour appel comme d'abus sont au moins prématurés.

En même temps que l'*Univers* était frappé, il paraît que deux autres journaux de Paris, trois même, ont failli être l'objet de mesures analogues. Nos confrères (deux d'entre eux du moins) n'auraient eu la vie sauve que moyennant l'assurance ou l'on croit être que désormais ils observeraient plus complètement la réserve que les circonstances nous imposent. (*Paris-Journal*.)

Pour les articles non signés : P. GODET.

